

Synthèse de la réunion du mercredi 6 mai 2020 par Skype – « Be21 atelier mobilité »

En présence de Monsieur Bertho échevin chargé de la mobilité à Blegny
Jacques Dolhain et Alain Decerf pour Be21 Mobilité.

Cette synthèse est rédigée par « Be21 Mobilté » et n'est donc pas un document officiel de la commune.

Pour un bon suivi, il est nécessaire de consulter les plans sur www.andelim.eu/veloblegny

D'une manière générale, le Collège échevinal considère le projet dans sa globalité afin de conserver sa cohérence.

Il propose quelques suggestions et l'ajout de quelques liaisons (cfr la suite).

Le coût ne sera pas négligeable.

La recherche de financements extérieurs au budget communal sera prépondérante afin d'atteindre les ambitions de cette réalisation.

Mon estimation personnelle est d'environ 1 300 000 € en fonction du degré de finition.
(un peu moins pour Monsieur Bertho).

A remarquer (le hasard) que le gouvernement wallon prévoit un investissement en moyenne de 20€ par habitant pour une durée de 5 ans pour les voies douces.

***Calcul simple qui a déjà été réalisé pour Blegny : 20 € x 13 300 habitants x 5 ans = 1 330 000 €
Les différents tracés se trouvent pour 90 % sur des chemins communaux. (10 % pour la SPW)***

***Nous pourrons donc féliciter nos élus s'ils parviennent à financer le projet à hauteur de ce montant.
« Il suffit » de suivre les bonnes pistes (appels à projets) afin d'obtenir des subsides en provenance soit de la province, soit de la région wallonne.***

La demande d'inscrire le projet au PIC (plan d'investissements communaux) pour profiter du FRIC (Fond Régional d'Investissements Communaux) n'a pas été acceptée mais n'a pas non plus été rejetée catégoriquement. La possibilité (pour une partie du projet) reste donc en suspend.

Réflexion personnelle :

En tant que simple citoyen, je préfère que l'argent prélevé sur mon impôt dans le but d'investir pour la mobilité douce, soit utilisé pour construire des pistes cyclables à Blegny plutôt qu'à Mouscron ou Charleroi.

Détails des liaisons – Tentative de chronologie des travaux pour 2020-2021

1) Inauguration prochaine du tunnel de Dalhem

Le projet de liaison touristique entre Blegny-Mine et le tunnel constitue maintenant une priorité majeure. Une bonne coordination entre les deux communes est souhaitée afin de mettre en place une piste cyclable en cendre tassée (respect de l'environnement) accessible aux vélos « normaux » (il ne sera pas nécessaire d'utiliser un vtc ou un vtt) sur l'ancien tracé du Trimbleu. Certains passages délicats seront à étudier et nécessiteront éventuellement un revêtement en « dur (asphalte ou béton) ».

La largeur serait au minimum de 2 m.

A cette date, la commune de Blegny dispose d'un financement qui lui permet d'entrer dans la phase d'étude et de construction. En fonction des avancées de Dalhem, on peut espérer un démarrage des travaux dans le courant de l'année 2021 (éventuellement 2020).

2) Jonction entre Blegny-Mine et la promenade « Nicolas Donnay » par le chemin de Malvaux

Le chemin de Malvaux est entièrement situé sur le territoire de la commune.

Il fait partie des jonctions à caractère touristique.

Une amélioration de son revêtement en cendre tassée est à envisager. Cependant la pente n'est pas négligeable, il serait prudent à certains endroits d'utiliser un revêtement en « dur » (1m50 de large) afin d'assurer la sécurité des cyclistes. Un achat de terrain agricole est nécessaire afin de longer le ruisseau « Le Bolland » sur sa rive droite et ensuite de l'enjamber par un pont (à construire) pour rejoindre la rue De Laval. A partir de la rue De Laval, la jonction est déjà existante vers la promenade « Donnay » à Housse via la rue De Lassay.

A cette date, la commune de Blegny dispose d'un financement qui lui permet d'entrer dans la phase d'étude et de construction. On peut donc espérer un début des travaux dans le courant de l'année 2021 (éventuellement 2020). Cette réalisation pourrait être envisagée assez rapidement à condition que la commune achète les terrains agricoles longeant le ruisseau .

3) Jonction entre la rue Vieille Foulerie et le chemin du Frise à Saive

Cette jonction est considérée comme utilitaire (asphalte ou béton – 2m de large minimum).

Elle entre dans la réalisation du corridor vélos entre Barchon, Saive et Liège.

La commune dispose de subsides (promesse de Liège-Europe-Métropole) afin de débiter l'étude de faisabilité.

Cette liaison repose sur l'ancienne ligne vicinale.

Les terrains appartiennent toujours à la Commune mais devront être récupérés.

La réalisation du revêtement sera en « dur » avec une largeur minimum de 2m.

L'étude de faisabilité a malheureusement été retardée suite à la crise sanitaire. Elle devrait reprendre prochainement.

Réflexions personnelles : je m'étonne que la Commune rencontre des difficultés pour récupérer ces terrains dont elle est propriétaire.

Pour l'étude de faisabilité : cette jonction est un maillon très important pour réaliser le corridor vélo entre Barchon, Saive et Liège. Il n'y a pas d'autres choix !

On peut supposer que l'endroit ou passait jadis, un tram vicinal sera en mesure de supporter une piste cyclable en « dur ».

Le début des travaux dépendra donc de l'étude de faisabilité (date incertaine).

4) Amélioration du sentier pédestre (200 m) situé entre la rue Nossale et la rue Rochette à Housse.

Dans le cadre touristique qui réalise une boucle entre le tunnel de Dalhem, Blegny-Mine, le Fort de Barchon et les étangs de la Juilienne, il serait important de rendre ce sentier accessible aux vélos.

Actuellement, toute circulation est interdite. Un élargissement et une amélioration du revêtement sont à envisager. La pente n'est pas négligeable donc attention au type de revêtement choisi.

Le reste du projet nécessite des recherches de nouveaux financements. Il sera donc étalé sur les années 2022-2023-2024.

Détails des liaisons – Tentative de chronologie des travaux pour 2022-2023-2024

1) Passerelle à Barchon enjambant le ruisseau « le Bacsay » (projet communal de 2017)

L'achat des terrains devrait maintenant être finalisé.

Les plans de la passerelle ont été établis.

L'étude de la mise en place devrait débiter.

L'estimation du coût avec la liaison entre la promenade « Donnay » et la rue d'Heuseux à Barchon devrait être réalisée.

Attention, la liaison avec la promenade Donnay à l'entrée de Housse va dépendre des implantations

immobilières le long de la N604 et de la construction du futur bassin d'orage au niveau du ruisseau « le Bacsay ». Il serait important de préserver un passage en voie douce afin d'éviter de « rejeter » les cyclistes sur une piste cyclable le long de la N604.

2) Amélioration de la promenade Donnay (voie douce à caractère utilitaire et touristique). Une réalisation en « dur » et une largeur de minimum 2m est à envisager.

3) Liaison utilitaire entre Barchon-centre et Blegny-centre (revêtement en « dur » et largeur minimum de 2 m.

Au départ de l'église de Barchon (près de la future passerelle), construire sur les terrains communaux, une voie se dirigeant vers la rue Del Potale (derrière le cimetière). Améliorer le sentier pédestre pour accéder rue Chemin des Fossés. Emprunter la rue Burdo Cuisine (supprimer la rigole centrale), aménager le sentier pédestre enjambant le Bolland. On débouche ainsi dans la rue De Booze. En remontant la rue de Booze vers la rue de l'Institut, on peut se diriger vers Blegny-centre.

Réflexion personnelle : j'apprécie l'attention portée par le Collège pour cette liaison.

Une proposition est émise par le Collège : utiliser l'ancien passage du vicinal au niveau de la rue de Booze. Actuellement ce passage est un sentier pédestre faisant partie des promenades du Réveil. Nous avons émis les remarques suivantes : utiliser la rue de Booze n'est pas un problème, cette rue n'est pas très fréquentée par les voitures, son revêtement en asphalte (pour la partie montante) est idéal. Le coût des travaux serait assez élevé au niveau du sentier de l'ancien vicinal.

L'environnement naturel du sentier est à préserver. Nous recherchons surtout une jonction utilitaire et rapide afin de joindre le centre des deux villages.

Une autre proposition du Collège (pour prolonger l'itinéraire que nous proposons) serait d'étudier un passage à travers les prairies à partir de l'arrivée rue de l'Institut afin de rejoindre Blegny-Mine. On évite ainsi de passer par le chemin de Hagge. A explorer ...(voir les possibilités et le coût) Cette liaison aurait un caractère touristique.

4) Demande à la SPW d'une piste cyclable à double sens sur le pont d'autoroute à Barchon.

5) Demande à la SPW d'une piste cyclable à double sens entre l'arrière de la station d'essence et la rue du Fort à Barchon.

6) Tenter de trouver une solution pour les tracés en noir sur le plan global du projet

- rue de la Source à Saive vers rue des Pinsons – voir les projets immobiliers vers la rue Camus – voir les possibilités vers le chemin de la ferme aux Pinsons. Le passage proposé sur le tracé de l'ancien vicinal n'est pas actuellement envisageable par la commune.

- évitement du rond point de Barchon par un tracé dans le nouveau quartier du Fort.

- la liaison entre la fin de la promenade Donnay et le pied de la passerelle à Barchon risque de poser des problèmes suite aux différents projets immobiliers.

7) Finaliser la jonction entre la caserne de Saive et la future piste cyclable rue de la Forêt (projet SPW) via l'ancien domaine militaire, la rue Priessevoye et le sentier des Orgies à Saive

8) Le Collège désire explorer des solutions de jonctions entre Blegny-Mine et le village de Mortier et entre Blegny-Centre et Mortier.

A explorer pour une prochaine réunion

9) A la demande du Gracq (Basse-Meuse), une amélioration du chemin de campagne situé à Saive entre la rue de la Sarthe et le chemin de Rabosée afin de permettre le passage des vélos, a été proposée. Ce passage permet un fléchage en points nœuds entre la vallée de la Julienne, la Caserne de Saive et la ligne 38 à Retinne.

Un contact direct entre Monsieur Bertho et le Gracq est proposé.